

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 26/2022

11 juillet 2022

### L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Petserco SA (« Tom&Co ») par Verlinvest SA

Le 8 juillet 2022, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition de Petserco SA par Verlinvest SA.

La concentration a été notifiée le 24 juin 2022 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Petserco, qui opère sous la marque Tom&Co, est une société active dans la vente en gros et au détail d'aliments, d'accessoires et d'articles pour animaux de compagnie en Belgique, en France et au Luxembourg. L'offre de Tom&Co comprend des aliments pour animaux de compagnie et des produits de la marque Tom&Co et de marques de fournisseurs tiers. Tom&Co propose en outre divers services pour animaux de compagnie, tels que le toilettage. Ces produits sont vendus aux clients finaux par l'intermédiaire de magasins spécialisés et d'une boutique en ligne. A cette fin, Tom&Co possède ses propres magasins en Belgique et exploite un réseau de franchises.

Verlinvest est une société d'investissement diversifiée belge dont l'activité principale consiste à réaliser des investissements mondiaux dans divers secteurs (tels que les biens de consommation, l'alimentation et les boissons, l'hôtellerie, la vente au détail, le numérique et les médias). Elle est une filiale de Vedihold, une société holding qui exerce également un contrôle exclusif sur Cobepa. Verlinvest ne possède qu'un nombre limité de sociétés contrôlées en portefeuille actives en Belgique. Les sociétés du portefeuille concernées sont actives dans le secteur des services et dans celui des biens de consommation. Verlinvest et les sociétés de son portefeuille n'exercent pas d'activités en Belgique qui se chevauchent avec les activités de Tom&Co ou sont liées à celles-ci. Il en va de même pour Cobepa et les sociétés de son portefeuille contrôlé, qui sont actives en Belgique uniquement dans le secteur des services, de la production industrielle et de la biopharmacie.

Dans sa décision du 8 juillet 2022, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)

Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).